

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00509

Numéro SIREN : 749 959 664

Nom ou dénomination : LSO MEDICAL

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2024 sous le numéro de dépôt 5304

Formulaire obligatoire (article 5 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SAS LSO MEDICAL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 0280 Rue rue Salvador Allende 59120 LOOS Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 4 9 9 5 9 6 6 4 0 0 0 3 0 Néant *

Exercice N clos le: 31122022 N-1: 31122021

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC			
		Frais de développement * CX	290 305	CQ	54 401	235 904	8 352
		Concessions, brevets et droits similaires AF	552 312	AG	156 172	396 139	427 763
		Fonds commercial (1) AH	30 000	AI		30 000	30 000
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO			
		Constructions AP	103 951	AQ	85 697	18 254	25 793
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	1 609 154	AS	733 321	875 832	748 843
		Autres immobilisations corporelles AT	331 927	AU	199 806	132 120	157 126
		Immobilisations en cours AV		AW			248 427
		Avances et acomptes AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
		Autres participations CU		CV			
Créances rattachées à des participations BB			BC				
Autres titres immobilisés BD			BE				
Prêts BF			BG				
Autres immobilisations financières* BH		41 611	BI		41 611	41 611	
TOTAL (II) BJ		2 959 261	BK	1 729 863	1 687 917		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	815 017	BM	815 017	380 929	
		En cours de production de biens BN		BO			
		En cours de production de services BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	1 273 619	BS	23 468	1 250 151	518 657
		Marchandises BT	92 650	BU		92 650	67 503
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	2 390 271	BY	15 550	2 374 721	1 549 703
		Autres créances (3) BZ	68 105	CA		68 105	246 913
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE			
Disponibilités CF		447 316	CG		447 316	721 407	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	12 069	CI		12 069	1 569	
	TOTAL (III) CJ	5 099 049	CK	39 018	5 060 031	3 486 682	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN	54			54		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		8 058 365	IA	1 268 417	6 789 948	5 174 600	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS LSO MEDICAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 603 000))	DA	603 000	603 000	603 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	336 552	336 552	336 552
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	60 300	60 300	60 300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	2 556 606	2 046 896	2 046 896
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 222 567	509 710	509 710
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	207 496	204 582	204 582
	TOTAL (I)	DL	4 986 522	3 761 041	3 761 041
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	54		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	54		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	325 000	425 000	425 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		45 165	45 165
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	626 392	472 604	472 604
	Dettes fiscales et sociales	DY	731 557	406 954	406 954
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	99 722	43 112	43 112
Compte régul.	EB	20 700	20 700	20 700	
TOTAL (IV)	EC	1 803 372	1 413 536	1 413 536	
Ecarts de conversion passif* (V)	ED		21	21	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 789 948	5 174 600	5 174 600	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 578 372	1 088 536	1 088 536	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : SAS LSO MEDICAL Néant <input type="checkbox"/> *									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	166 404	FB	13 532	FC	179 936	218 128	
	Production vendue { biens * services *	FD	6 192 185	FE	3 328 300	FF	9 520 486	6 941 256	
		FG	58 470	FH	17 026	FI	75 496	50 327	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 417 060	FK	3 358 859	FL	9 775 920	7 209 712	
	Production stockée*					FM	741 048	5 245	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	4 580	12 278	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	269 533	298 792	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 362	2 878	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	10 793 443	7 528 906	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	138 815	168 643
Variation de stock (marchandises)*						FT	(25 147)	11 426	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	6 251 788	3 715 682	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(434 088)	38 290	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 252 493	1 068 242	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	53 759	40 014	
Salaires et traitements*						FY	1 043 149	1 025 216	
Charges sociales (10)						FZ	378 678	425 610	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	364 672	314 282
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	23 468	15 708
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)							GE	10 437	3 714
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	9 058 027	6 826 831	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 735 416	702 075	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		3 763	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP		3 763	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	54		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 439	8 009	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	6 493	8 009	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 493)	(4 245)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 728 922	697 829	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS LSO MEDICAL		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	38 317 22 157	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	38 317 22 157	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	15 611 35 655	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	41 230 66 702	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	56 842 102 358	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(18 524) (80 201)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	173 084 68 980	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	314 747 38 938	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 831 761 7 554 827	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	9 609 194 7 045 117	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 222 567 509 710	
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	11 850	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amortissement dérogatoire		41 230	38 317	
Cession immo corporelle		15 611		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS LSO MEDICAL										Néant		*
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations										
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste								
		1		2		3								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	41 877	D8	D9	248 427							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	585 031	KE	KF	1 463							
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI								
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ	KK	KL							
		Sur sol d'autrui	M1		KM	KN	KO							
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	103 951	KP	KQ	KR							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	1 264 212	KS	KT	KU	384 884							
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX							
		Matériel de transport *		KY	230 545	KZ	LA	24 663						
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	66 759	LC	LD	11 216						
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG							
		Immobilisations corporelles en cours		LH	248 427	LI	LJ							
	Avances et acomptes		LK		LL	LM								
	TOTAL III		LN	1 913 896	LO	LP	420 765							
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T							
		Autres participations		8U		8V	8W							
Autres titres immobilisés			IP		IR	IS								
Prêts et autres immobilisations financières			IT	41 611	IU	IV								
TOTAL IV		LQ	41 611	LR	LS									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	2 582 416	OH	OJ	670 656								
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence									
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
		1		2		3		4						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0	D0	290 305	D7						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	4 183	LV	LW	582 312	IX						
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY		LZ						
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB		MC						
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME		MF						
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG	MH	103 951	MI						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	39 942	MJ	MK	1 609 154	ML						
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM	MN		MO						
		Matériel de transport	IV		MP	MQ	255 209	MR						
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	1 257	MS	MT	76 718	MU						
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW		MX							
	Immobilisations corporelles en cours		MY	248 427	MZ	NA		NB						
Avances et acomptes		NC		ND	NE		NF							
TOTAL III		IY	248 427	NG	NH	2 045 033	NI							
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU	M7		OW						
	Autres participations		IO		OX	OY		OZ						
	Autres titres immobilisés		II		2B	2C		2D						
	Prêts et autres immobilisations financières		IJ		2E	2F	41 611	2G						
	TOTAL IV		IJ		NJ	NK	41 611	2H						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	248 427	OK	OL	2 959 261	OM							

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS LSO MEDICAL</u>							Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY	33 525	EL	20 876	EM		EN	54 401	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE	127 268	PF	32 980	PG	4 076	PH	156 172	
TOTAL I		RK	160 793	RM	53 856	RN	4 076	RO	210 573	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions		Sur sol propre		PN		PO		PQ		
		Sur sol d'autrui		PS		PT		PU		
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	78 158	PW	7 538	PX		PY	85 697	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	515 368	QA	243 315	QB	25 362	QC	733 321	
Autres immobilisations		Inst. générales, agencements, aménagement divers		QE		QF		QG		
		Matériel de transport	98 729	QH	47 836	QJ		QK	146 565	
corporelles		Matériel de bureau et informatique, mobilier	41 449	QM	12 125	QN	333	QO	53 241	
		Emballages récupérables et divers		QR		QS		QT		
TOTAL II		QU	733 705	QV	310 815	QW	25 695	QX	1 018 825	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	894 498	OP	364 672	OQ	29 772	OR	1 229 398	
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	291	P7	P8	P9	Q1	291	
TOTAL I	RW	RX	RY	291	RZ	SB	SC	SD	291	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	37 060	T5	T6	32 438	T8	T9	4 622	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	3 878	V8	V9	5 879	W2	(2 000)	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II	X2	X3	40 938	X4	X5	38 317	X7	X8	2 621	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM				NO		
TOTAL III										
Total général (I+II+III)	NP	NQ	40 938	NR	291	NS	38 317	NU	2 913	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	41 230	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	38 317	Total général non ventilé (NW+NY)		NZ	2 913
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP	SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS ; Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS ; Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>SAS LSO MEDICAL</u> Néant <input type="checkbox"/> *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	204 582	41 230	38 317	207 496
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	204 582	41 230	38 317	207 496
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	54	4W	54
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z		54		54
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	13 914	23 468	13 914	23 468
	Sur comptes clients	6T	15 550	6U	6V	15 550
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	29 464	23 468	13 914	39 018	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	234 047	64 753	52 231	246 568	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	23 468	UF	13 914	
	– financières	UG	54	UH		
	– exceptionnelles	UJ	41 230	UK	38 317	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SAS LSO MEDICAL		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM			UN	
	Prêts (1) (2)	UP	UR			US	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	41 611	41 611	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		17 151	17 151		
	Autres créances clients	UX		2 373 120	2 373 120		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie* (antérieurement constituée) UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY		13 799	13 799		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		52 225	52 225	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
	Divers	VP		2 080	2 080		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS		12 069	12 069		
	TOTAUX		VT		2 512 057	2 512 057	VV
	RENVois	(1) Montant des	VD				
- Prêts accordés en cours d'exercice		VE					
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VF					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		325 000	100 000	225 000	
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		626 392	626 392		
Personnel et comptes rattachés		8C		329 508	329 508		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		122 697	122 697		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		178 427	178 427		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		85 321	85 321		
	Obligations cautionnées	VX					
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ		15 603	15 603		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		99 722	99 722		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L		20 700	20 700		
TOTAUX		VY		1 803 372	1 578 372	225 000	
RENVois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		100 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise : SAS LSO MEDICAL		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N. clos le : 31/12/2022				
I. RÉINTÉGRATIONS			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 1 222 567			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE 15 057	XE 18 105		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG 3 048			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	173 084	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW 173 084		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7 314 747			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				J8		
		- imposées au taux de 0 %				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme				WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ 11 904		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
TOTAL I					WR 1 740 408			
II. DÉDUCTIONS			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU 68 980			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
		- imposées au taux de 0 %				WH		
		- imposées au taux de 19%				WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY		
	Majoration d'amortissement*					XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI	XG 54		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont deduct* exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II		XH 69 034			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)		XI 1 671 373			
			déficit (II moins I)		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL			
RÉSULTAT FISCAL			BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN 1 671 373 XO			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS LSO MEDICAL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
Participation ²		9K 173 084	9L 68 980
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN 173 084	YO 68 980
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LSO MEDICAL										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD	509 710					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	509 710		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF							
				Report à nouveau	ZG								
	TOTAL I	0F	509 710			(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	509 710				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance				YT	278 740		255 269					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	147 888		XQ	149 127		179 099					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	304 379		277 990					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES			ST	520 245		355 881					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 252 493		1 068 242					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	32 257		20 732					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS			9Z	21 502		19 282					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	53 759		40 014					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	1 292 408		949 761					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	351 833		295 792					
DIVERS	- Montant brut des salaires *				0B	1 031 667							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1.44	%		%				
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)												
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LSO MEDICAL

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	6 Endotherms 31122018	28 486	20 817		7 668
	2	Logiciel 14052019	1 171	1 065		106
	3	Téléphone 10122021	1 257	650		606
	4	Matériel de formation phant 15092022	1 626	189		1 436
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑪	⑫	⑬	⑭	⑮	⑯	
I. Immobilisations*	1	(7 668)	(7 668)				
	2	(106)	(106)				
	3	(606)	(606)				
	4	(1 436)	(1 436)				
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			(9 819)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LSO MEDICAL

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % **1** ou 12,8 % **2** .

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) **1** *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) **1** *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1	Moins-values à 12,8 % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % 3	Solde des moins-values à 12,8 % 4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine 1	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % 4	Imputations sur le résultat de l'exercice 5	Solde des moins-values à reporter col $6 = (2) + (3) - (4) - (5)$ 6
	À 19 % ou à 15 % 2	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice 3			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

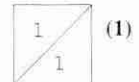
Désignation de l'entreprise : SAS LSO MEDICAL					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS LSO MEDICAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	25.33	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	9 775 920	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	255 619	
	TOTAL 1	OX	10 031 539
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	117	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	4 580	
Variation positive des stocks	OD	1 200 283	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	1 204 980
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	6 404 229	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 089 740	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	149 127	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	10 437	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	7 653 535
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	3 582 984
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	3 582 984	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	10 031 539	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	25.30	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 2 2 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
Date de cessation	HR		/ / / / / / / /

Formulaire obligatoire
(article 38 de la loi n° 11 au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 7 4 9 9 5 9 6 6 4 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LSO MEDICAL

ADRESSE (voie) 0280 Rue rue Salvador Allende

CODE POSTAL 59120

VILLE LOOS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	411
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	192

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination ROCHON INVEST
 N° SIREN (si société établie en France) 539805440 % de détention 18.41 Nb de parts ou actions 111
 Adresse : N° 1250 Voie RUE DES MOINES
 Code Postal 59182 Commune LOFFRE Pays FRA

Forme juridique SARL Dénomination PPJB
 N° SIREN (si société établie en France) 403042229 % de détention 16.58 Nb de parts ou actions 100
 Adresse : N° Voie PARC D'ACTIVITE DES ANSEREUIL
 Code Postal 59136 Commune WAVRIN Pays FRA

Forme juridique SC Dénomination FINANCIERE DE BEAUMONT
 N° SIREN (si société établie en France) 453706871 % de détention 16.58 Nb de parts ou actions 100
 Adresse : N° 0005 Voie rue de boileau
 Code Postal 59551 Commune HEM Pays FRA

Forme juridique SC Dénomination GBD
 N° SIREN (si société établie en France) 495095911 % de détention 16.58 Nb de parts ou actions 100
 Adresse : N° 0076 Voie RUE JF KENNEDY
 Code Postal 59170 Commune CROIX Pays FRA

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique Rochon Prénom(s) Philippe
 Nom marital % de détention 24.38 Nb de parts ou actions 147
 Naissance : Date 05011977 N° Département 68 Commune Colmart Pays FRA
 Adresse : N° 1250 Voie r. des moines
 Code Postal 59182 Commune LOFFRE Pays FRA

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

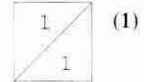
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C(31))

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 7 4 9 9 5 9 6 6 4 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LSO MEDICAL

ADRESSE (voie) 0280 Rue rue Salvador Allende

CODE POSTAL 59120 VILLE LOOS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 0

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :			
SAS LSO MEDICAL					
SIRET	7 4 9 9 5 9 6 6 4 0 0 0 3 0				
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:			
0280 Rue rue Salvador Allende Biocentre Fleming Bât. D 59120 LOOS					

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Fabrication d'équipements d'irradiation	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	---	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	1 671 374	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 quinquies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/> Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/> Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/> Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/> Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/> Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i> <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/> Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>			

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du prestataire :			
- du comptable :			
- du conseil :	Tél :		
- du CGA ou du viseur conventionné :	Tél :		
- N° d'agrément :	Tél :		

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS LSO MEDICAL
749959664 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2022

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	7 110

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
FAM - CI Famille	4 125
CIR - CI En faveur de la recherche	91 861

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	
1 500	16032022		Association de recherche et de 69 BD du commandant Charcot 92200 NEUILLY-SUR-SEINE FRA		FRA	
4 500	21032022	804838506	Fondation partenariale 621 AVE Centrale 38400 ST-MARTIN-D'HERES FRA		FRA	
4 500	17112022	804838506	Fondation partenariale 621 AVE Centrale 38400 ST-MARTIN-D'HERES FRA		FRA	
600	27042022	429210362	SERPA BD PROFESSEUR LECLERC HOPITAL CA 59000 LILLE FRA		FRA	

CALCUL DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Annexe au 2058A

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Dénomination de l'entreprise	SAS LSO MEDICAL	N° SIRET	74995966400030
Adresse	0280 Rue rue Salvador Allende Biocentre Fleming Bât. D 59120 LOOS		

		Bases taxables (a)	Taux (b)	Montants (a x b)
Bénéfice fiscal (2058A, ligne XN)		1 671 373		
Taux réduit (PME) plafonné à 42 500	1		15.00%	
Taux normal à 25%	2	1 671 373	25.00%	417 843
Plus-values à long terme (2058A, ligne WV, 15%)	3		15.00%	
Plus-values à long terme (2058A, ligne WH, 0%)	4		%	
Plus-values à long terme et autres plus-values (2058A, lignes WP + I6)	5		19.00%	
Contribution sociale 3,3% (CA > ou = 7 630 000, IS >763 000) La base doit être égale à l'I.S. – 763 000	6		3.30%	
Crédits d'impôt	7			103 096
TOTAL DE L'IMPOT A COMPTABILISER (lignes 1+2+3+4+5+6-7)				314 747
Rappel :				
– impôt réintégré en ligne (2058A, ligne I7)				314 747
– dont comptabilisé en 695... (sauf 6952...)				417 843
– dont comptabilisé en 6952...(refonte 99) ou 698...				



LSO MEDICAL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

LSO MEDICAL S.A.S.

Société par actions simplifiée au capital de 603 000 euros
280, Rue Salvador Allende – 59120 LOOS

A l'assemblée générale de la société LSO MEDICAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LSO MEDICAL relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude exposée dans la note « 1.1 – Événements principaux de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant un litige en cours au titre d'une propriété intellectuelle.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « 3.e - Stocks » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à la dépréciation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des

circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roubaix, le 15 mai 2023,

Le Commissaire aux comptes,

Fiduciaire Métropole Audit

François
CREQUY

Signature
numérique de
François CREQUY
Date : 2023.05.15
14:20:33 +02'00'

François CREQUY
Associé signataire

Exprimé en €

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	290 305,11	54 401,10	235 904,01	8 352,56
Concessions, brevets et droits similaires	552 312,42	156 172,49	396 139,93	427 763,68
Fonds commercial	30 000,00		30 000,00	30 000,00
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	103 951,42	85 697,25	18 254,17	25 793,06
Installations techniques, matériel, outillage	1 609 154,34	733 321,37	875 832,97	748 843,84
Autres immobilisations corporelles	331 927,65	199 806,70	132 120,95	157 126,02
Immobilisations en cours				248 427,48
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	41 611,00		41 611,00	41 611,00
ACTIF IMMOBILISE	2 959 261,94	1 229 398,91	1 729 863,03	1 687 917,64
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	815 017,00		815 017,00	380 929,00
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	1 273 619,00	23 468,00	1 250 151,00	518 657,00
Marchandises	92 650,00		92 650,00	67 503,00
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 390 271,96	15 550,13	2 374 721,83	1 549 703,04
Autres créances	68 105,16		68 105,16	246 913,51
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	447 316,90		447 316,90	721 407,62
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	12 069,49		12 069,49	1 569,46
ACTIF CIRCULANT	5 099 049,51	39 018,13	5 060 031,38	3 486 682,63
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	54,46		54,46	
TOTAL GENERAL	8 058 365,91	1 268 417,04	6 789 948,87	5 174 600,27

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel (dont versé : 603 000,00)	603 000,00	603 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	336 552,09	336 552,09
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	60 300,00	60 300,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	2 556 606,82	2 046 896,68
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 222 567,05	509 710,14
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	207 496,06	204 582,94
CAPITAUX PROPRES	4 986 522,02	3 761 041,85
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	54,46	
Provisions pour charges		
PROVISIONS	54,46	
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	325 000,00	425 000,00
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		45 165,11
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	626 392,88	472 604,48
Dettes fiscales et sociales	731 557,05	406 954,76
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	99 722,46	43 112,50
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	20 700,00	20 700,00
DETTES	1 803 372,39	1 413 536,85
Ecarts de conversion passif		21,57
TOTAL GENERAL	6 789 948,87	5 174 600,27

Exprimé en €

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises	166 404,76	13 532,10	179 936,86	218 128,65
Production vendue de biens	6 192 185,62	3 328 300,83	9 520 486,45	6 941 256,69
Production vendue de services	58 470,19	17 026,50	75 496,69	50 327,44
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	6 417 060,57	3 358 859,43	9 775 920,00	7 209 712,78
Production stockée			741 048,00	5 245,00
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			4 580,00	12 278,70
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			269 533,00	298 792,48
Autres produits			2 362,55	2 878,03
PRODUITS D'EXPLOITATION			10 793 443,55	7 528 906,99
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			138 815,44	168 643,62
Variation de stock (marchandises)			-25 147,00	11 426,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			6 251 788,70	3 715 682,98
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-434 088,00	38 290,00
Autres achats et charges externes			1 252 493,09	1 068 242,10
Impôts, taxes et versements assimilés			53 759,46	40 014,46
Salaires et traitements			1 043 149,05	1 025 216,70
Charges sociales			378 678,40	425 610,65
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			364 672,24	314 282,10
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			23 468,00	15 708,50
Dotations aux provisions				
Autres charges			10 437,91	3 714,78
CHARGES D'EXPLOITATION			9 058 027,29	6 826 831,89
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 735 416,26	702 075,10
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				3 763,57
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				3 763,57
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			54,46	
Intérêts et charges assimilées			6 439,21	8 009,49
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			6 493,67	8 009,49
RESULTAT FINANCIER			-6 493,67	-4 245,92
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 728 922,59	697 829,18

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	38 317,75	22 157,11
PRODUITS EXCEPTIONNELS	38 317,75	22 157,11
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15 611,42	35 655,71
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	41 230,87	66 702,44
CHARGES EXCEPTIONNELLES	56 842,29	102 358,15
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-18 524,54	-80 201,04
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	173 084,00	68 980,00
Impôts sur les bénéfices	314 747,00	38 938,00
TOTAL DES PRODUITS	10 831 761,30	7 554 827,67
TOTAL DES CHARGES	9 609 194,25	7 045 117,53
BENEFICE OU PERTE	1 222 567,05	509 710,14

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LSO MEDICAL										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	41 877	D8		D9	248 427	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	585 031	KE		KF	1 463	
CORPORELLES	Terrains					KG				KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ					KK	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM					KN	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	103 951				KQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 264 212				KT	384 884
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV					KW	
	Matériel de transport*					KY	230 545				KZ	24 663
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	66 759				LC	11 216
	Emballages récupérables et divers *					LE					LF	
	Immobilisations corporelles en cours					LH	248 427				LI	
	Avances et acomptes					LK					LL	
	TOTAL III					LN	1 913 896				LO	420 765
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G				8M	
Autres participations					8U				8V			
Autres titres immobilisés					1P				1R			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	41 611			1U			
TOTAL IV					LQ	41 611				LR		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	2 582 416				0H	670 656	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1		2		3		
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		C0	290 305	D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	582 312	LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA			MB		
		Sur sol d'autrui			IR		MD			ME		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG	103 951		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	39 942		MJ	1 609 154	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagements divers			IU		MM			MN		
		Matériel de transport			IV		MP	255 209		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	1 257		MT	76 718	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV				MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY	248 427		MZ		NA	
Avances et acomptes					NC			ND		NE		
TOTAL III					IY	248 427		NG	41 200	NH	2 045 033	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7		
	Autres participations					I0		0X		0Y		
	Autres titres immobilisés					1I		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					1J		2E		2F	41 611	
TOTAL IV					I3		NJ		NK	41 611		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14	248 427		0K	45 383	0L	2 959 261	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LSO MEDICAL							Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement		CY	33 525	EL	20 876	EM		EN	54 401			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles		PE	127 268	PF	32 980	PG	4 076	PH	156 172			
TOTAL I		RK	160 793	RM	53 856	RN	4 076	RO	210 573			
Terrains		PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU				
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV	78 158	PW	7 538	PX		PY	85 697			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	515 368	QA	243 315	QB	25 362	QC	733 321			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG				
	Matériel de transport	QH	98 729	QI	47 836	QJ		QK	146 565			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	41 449	QM	12 125	QN	333	QO	53 241			
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT				
TOTAL II		QU	733 705	QV	310 815	QW	25 695	QX	1 018 825			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	894 498	ØP	364 672	ØQ	29 772	ØR	1 229 398			
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV					
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	291	P7	P8	P9	Q1	291			
TOTAL I	RW	RX	RY	291	RZ	SB	SC	SD	291			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	37 060	T5	T6	32 438	T7	T8	4 622			
Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	3 878	V8	V9	5 879	W1	W2	(2 000)			
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II	X2	X3	40 938	X4	X5	38 317	X6	X7	X8	2 621		
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM				NO				
TOTAL III	NP	NQ	40 938	NR	291	NS	38 317	NT	38 317	NU	NV	2 913
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	41 230	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	38 317	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	2 913		
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations							SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>SAS LSO MEDICAL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 204 582	TM 41 230	TN 38 317	TO 207 496
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	LJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 204 582	TS 41 230	TT 38 317	TU 207 496
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T 54	4U	4V	4W 54
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV 54	TW	TX 54	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N 13 914	6P 23 468	6R 13 914	6S 23 468
	Sur comptes clients	6T 15 550	6U	6V	6W 15 550
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B 29 464	TY 23 468	TZ 13 914	UA 39 018	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 234 047	UB 64 753	UC 52 231	UD 246 568	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE 23 468	UF 13 914		
	- financières	UG 54	UH		
	- exceptionnelles	UJ 41 230	UK 38 317		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

LSO MEDICAL**LSO MEDICAL
59120 LOOS****ANNEE 2022****ANNEXE AU BILAN****1- FAITS MAJEURS**

Néant

1.1 – EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE.

Comme l'année passée, la croissance du C.A s'est faite essentiellement sur la France, favorisé depuis 2020 par la prise en charge par l'assurance maladie de l'acte laser pour le traitement de l'insuffisance veineuse.

Sur le marché Français la société base une partie de son développement sur la mise à disposition gratuite du matériel et la facturation plus chère des fibres (consommable).

Une nouvelle génération de produits devrait être mis en vente courant 2023.

La société a utilisé le chômage partiel.

La société fait l'objet d'un litige en cours au titre d'une propriété intellectuelle. Il s'agit d'une action en contrefaçon d'un brevet, action toujours pendante devant le Tribunal Judiciaire de Paris depuis juin 2017. A ce stade, l'adversaire réclame 538 000 euros d'indemnité provisionnelle toutes causes confondues, l'indemnité de contrefaçon étant à parfaire ultérieurement après communication au Tribunal d'éléments complémentaires.

La société et ses avocats pensent par ailleurs disposer des arguments nécessaires à sa défense pour cette procédure. En conséquence, aucune provision n'est constatée dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

1.2 – EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant

1.2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLE

Les comptes annuels du présent exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2 - DEROGATION AUX PRINCIPES, REGLES ET METHODES DE BASE, COMPARABILITE DES EXERCICES

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la Comptabilité ne mérite d'être signalée.

3 - CHOIX EFFECTUES DANS LES OPTIONS PROPOSEES PAR LE CODE DU COMMERCE

Les choix suivants ont été retenus :

3a - Immobilisations corporelles produites par l'Entreprise pour elle-même ; intérêts des emprunts

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production de ces immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations

3b – Conditions d'activation des frais de développement.

Les coûts de développement sont comptabilisés à l'actif pour les projets individualisés ayant de fortes chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Cette année, il n'y a pas de frais externes de développement. Les frais de développement antérieurs de la nouvelle génération de matériel (248 K€) ont commencé à être amorti à partir de de 10/2022.

3c - Amortissements pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles.

La Société a mis en œuvre en 2006 les modifications prévues pour :

- Le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés.
- Le règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et à l'évaluation des actifs.

L'écart entre les amortissements fiscaux et comptables a été mis en amortissement dérogatoire et constitue une charge de 2 913 €.

Le Fonds commercial se compose de la clientèle, des marques et droits d'utilisation de marques. Ce fonds de commerce est valorisé à 30 000 €, soit son coût historique (évalué à la création de la société).

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant. Ce fonds n'est pas déprécié au 31 décembre 2022.

Les durées moyennes d'usage d'amortissement des matériels neufs sont les suivantes :

	Comptable		Fiscale	
	Méthode	Durée	Méthode	durée
Logiciel	linéaire	4 ans	linéaire	4 ans
Agencements & aménagements des constructions.	linéaire	10 ans	linéaire	10 ans
Matériel	linéaire	8 ans	Dégressif fiscal	8 ans
Matériel mis à disposition	linéaire	5 ans	Dégressif fiscal	5 ans
Installations Agencements	linéaire	10 ans	linéaire	10 ans
Matériel de Transport	linéaire	4 ans	linéaire	4 ans
Matériel de bureau	linéaire	4 ans	Dégressif fiscal	4 ans
Matériel informatique	linéaire	4 ans	Dégressif fiscal	3 ans
Mobilier	linéaire	8 ans	linéaire	8 ans
R&D immobilisée	Linéaire	5 ans	Linéaire	5 ans

Le matériel d'occasion fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 ans.

Aucune immobilisation n'a fait l'objet d'une décomposition par composants.

La tableau 2054 & 2055, respectivement feuillet 5 & 6 permet d'apprécier l'état des immobilisations détenues par LSO Médical.

3d - Immobilisations financières

Les titres de participation et autres titres immobilisés figurent pour leur valeur d'acquisition.

Une provision est constituée quand la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'inventaire.

3e - Stocks

Les matières premières, Autres approvisionnements, Marchandises, sont évalués la méthode du prix unitaire moyen pondéré.

Les stocks de produits fabriqués sont valorisés à leur coût de production.

Pour les marchandises ou matières premières considérées comme éléments fongibles, l'écart sur coût du marché au 31 décembre 2022 est estimé comme non significatif.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation des stocks est effectuée pour ramener leurs valeurs brutes à la valeur de réalisation.

Une provision de 50% est effectuée sur les stocks en non-conformité. Pour les autres stocks une provision est effectuée au cas par cas en fonction de leur valeur d'utilité ou de marché.

3f - Créances et dettes.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et dettes étrangères sont évaluées au cours du dernier jour de l'exercice.

Montant des effets dans le poste clients :	0,00
Montant des effets à payer dans le poste fournisseurs	0,00

3g - Provisions réglementées

Le tableau 2056 feuillet 6, décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions

3h : Ventes

Sont comptabilisées en ventes, les marchandises mises à disposition du client sur le quai d'expédition.

4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Actions	603	1000

5 – VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Capital	603 000		0	603 000
Prime d'émission	336 552			336 552
Réserve légale	60 300		0	60 300
Autres réserves	2 046 897	509 710	0	2 556 607
Report à Nouveau	0	0	0	0
Résultat N-1	509 710		509 710	0
Résultat N		1 222 567		1 222 567
TOTAL	3 556 459	1 732 277	509 710	4 779 026

6 - TABLEAUX DIVERS DE L'ANNEXE FISCALE

2054 - IMMOBILISATIONS
 2055 - AMORTISSEMENTS
 2056 - PROVISIONS
 2057 - ECHEANCES DES CREANCES & DETTES

7 -INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

RESULTAT DE L'EXERCICE	1 222 567
IMPOT SUR LES BENEFICES	314 747
RESULTAT AVANT IMPOTS	1 537 314
DOTATIONS DE L'EXERCICE AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	
PROVISIONS POUR INVESTISSEMENTS	0,00
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES	1 537 314

8 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	RESULTAT AVANT IMPOTS	IMPOTS
RESULTAT COURANT	1 728 923	432 231
RESULTAT EXCEPTIONNEL & PARTICIPATION	-191 608	-14 388
Crédit Impôt Recherche, don & famille		-103 096
	1 537 314	314 747

9 – SITUATION FISCALE LATENTE ET CONDITIONNELLE**9a - ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE DES IMPOTS**

NEANT

ALLEGEMENTS

NEANT

0

9b – EVOLUTION EFFECTIVE D'IMPOT SUR LES 3 DERNIERS EXERCICES

2020: 28,00 %
 2021: 26,50 %
 2022: 25,00 %

10 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Rubrique	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
			Montant	%
408100 - FACTS NON PARVENUES	128 211	134 378	-6 167	-5 %
408110 - ASSURANCES	28 429	27 775	654	2 %
419800 - CLIENTS RRR & AUT.A ETABLIR	99 722	43 113	56 610	131 %
428200 - PROV CONGES PAYES OUVRIERS	2 580	2 122	458	22 %
428220 - PROVISION C.PAYES S.APPOINT.S.	63 319	53 979	9 340	17 %
428270 - PROVISION PRIMES	78 794	79 601	-807	-1 %
428400 - PROV PARTICIPATION	173 084	68 980	104 104	151 %
438210 - CHARGES/ CONGES PAYES OUVRIERS	1 084	891	193	22 %
438220 - CHARGES SUR C.PAYES APPOINTEMENT	32 293	27 529	4 764	17 %
438270 - PROV,CHARGES S/PRIMES	31 518	31 840	-322	-1 %
448610 - CHARGES A PAYER T.V.T.S	3 048	2 295	753	33 %
468650 - CREDITEURS DIVERS				n.a.
CHARGES A PAYER	642 082	472 502	169 580	36 %

11 - DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Rubrique	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
			Montant	%
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	12 069	1 569	10 500	669 %
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	12 069	1 569	10 500	669 %
486000 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	12 069	1 569	10 500	669 %
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-20 700	-20 700		n.s.
	-20 700	-20 700		n.s.
487000 - PRODUIT CONSTATE D'AVANCE	-20 700	-20 700		n.s.
TOTAL	-8 631	-19 131	10 500	-55 %

12- DETAIL DES TRANSFERTS DE CHARGES

Rubrique	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
791230 - TRANSFERT IMPOTS & TAXES				n.a.
791238 - TRANSF CHARGES PERSONNEL TX NORMAL	608	637	-29	-5 %
791241 - REMBOURSEMENT TRANSPORT				n.a.
791242 - TRANSFERT CHARGES PERSON A ETABLIR	-608	-29	-580	2 020 %
791250 - AVANTAGES EN NATURE		13 074	-13 074	-100 %
791251 - MATERIELS MIS A DISPOSITION CLIENTS	255 619	263 368	-7 749	-3 %
TOTAL	255 619	277 050	-21 431	

13- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Rubrique	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
			Montant	%
409800 - FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR				n.a.
418100 - CLIENTS FACTURES A ETABLIR		730	-730	-100 %
448700 - ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	2 080		2 080	n.a.
448710 - PROD.A RECEVOIR				n.a.
PRODUITS A RECEVOIR	2 080	730	1 350	185 %

14- ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

	Montant concernant Les entreprises liées
PARTICIPATION (Brut)	0
CREANCES CLIENTS	0
AUTRES CREANCES	0
FRAIS FINANCIERS	0
DETTES FOURNISSEURS	60 000
AUTRES DETTES	0
PRODUITS FINANCIERS	0

15- REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Rémunérations allouées aux Membres

- des organes d'Administration
- des organes de Direction

Non communiquées

16- COMPTES DE RESULTATS**A) VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2022			Exercice 2021
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises	166 405	13 532	179 937	218 129
Ventes de produits finis	6 192 186	3 328 301	9 520 486	6 941 257
Production vendue de services	58 470	17 027	75 497	50 327
Chiffre d'affaires	6 417 061	3 358 859	9 775 920	7 209 713
%	65,64 %	34,36 %	100,00 %	

B) RESULTAT FINANCIER

- Les autres intérêts et produits assimilés correspondent à des intérêts de placement.
- Les intérêts et charges assimilées correspondent aux intérêts de comptes courants et à des intérêts de cautions commerciales

C) RESULTAT EXCEPTIONNEL**ANNEE 2022****PRODUITS EXCEPTIONNELS****REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES**

AMORT. DEROGATOIRES	38 317,75
PROV RISQUES & CHARGES. EXCEPTIONNELS	

 38 317,75

TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	38 317,75
-------------------------------------	------------------

CHARGES EXCEPTIONNELLES**CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL**

CESSION FOND DE COMMERCE	
CESSION D'IMMO CORPORELLE	15 611,42

 15 611,42
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

DOTATION AMORT. DEROGATOIRES	41 230,87
DOTATION PROV RISQUES & CHARGES. EXCEPTIONNELS	

 41 230,87

TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	56 842,29
--------------------------------------	------------------

D) EFFECTIF MOYEN

PERSONNEL SALARIE	25
Dont Cadres	14

17- ENGAGEMENTS FINANCIERS

	<u>MONTANT</u>
Effets escomptés non échus	0
Cautions :	NEANT
Indemnités de départ en retraite latentes avec charges (Méthode prospective)	27 219 €
Hypothèses retenues pour le calcul : Départ en retraite à 62 ans et taux d'actualisation : 3,7%	

ENGAGEMENTS DONNES

NEANT


MONTANT

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE

(Art 133-135 et 148 du DECRET SUR LES SOCIETES COMMERCIALES)

Exprimé en €

Date d'arrêté	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	603 000	603 000	603 000	603 000	603 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	603	603	603	603	603
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	9 775 920	7 209 713	6 174 267	5 494 715	4 255 889
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	2 087 592	970 422	1 287 173	841 869	665 631
Impôts sur les bénéfices	314 747	38 938	137 768	80 463	96 105
Participation des salariés	173 084	68 980	89 480	68 549	
Dot. Amortissements et provisions	377 194	352 793	295 332	193 830	62 316
Résultat net	1 222 567	509 710	764 593	499 028	507 210
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot, amortissements, provisions	2 653,	1 430,35	1 757,75	1 149,02	944,49
Résultat après impôt, participation dot, amortissements et provisions	2 027,47	845,29	1 267,98	827,58	841,14
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale	1 043 149	1 025 217	722 838	705 149	609 656
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	378 678	425 611	279 391	277 826	238 988

Cert. J.é CONFORME
à l'original.
22.12.2023


LSO MEDICAL

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 603 000,00 Euros
Siège social : 280, Rue Salvador Allende
59120 LOOS
749 959 664 RCS LILLE METROPOLE

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 30 MAI 2023**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 1 222 567,05 €, de la manière suivante :

- | | |
|------------------------|----------------|
| - Un résultat de | 1 222 567,05 € |
| - Une somme de | 1 222 567,05 € |
- affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

P. ROCHON

